



## PROGRAMME THEMATIQUE

### Les propositions clés

AGENDA 21 LOCAL.....	2
LOGEMENT.....	2
ARCHITECTURE ET URBANISME.....	3
GRANDS PROJETS URBAINS.....	3
ENVIRONNEMENT, PROPRETE ET CADRE DE VIE.....	4
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	5
SECURITE.....	6
EDUCATION.....	7
PETITE ENFANCE ET JEUNESSE.....	8
VIE CULTURELLE.....	8
SANTE ET SOCIAL.....	8
SPORT.....	9
SOLIDARITE ET HANDICAP.....	10
DEMOCRATIE LOCALE.....	10
ELUS, MAIRIE : NOS ENGAGEMENTS.....	11
VIE ASSOCIATIVE.....	12
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	12
INTERNET ET NOUVELLES TECHNOLOGIES.....	13
FINANCES PUBLIQUES.....	13
TOURISME.....	13
EUROPE ET INTERNATIONAL.....	14

## AGENDA 21 LOCAL

---

### 1. Lancement d'un Agenda 21 local.

*L'Agenda 21 local est une démarche participative aboutissant à un programme d'actions pour la mise en œuvre du développement durable du territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie de ses habitants, à économiser les ressources naturelles et à renforcer son attractivité. Porté par la collectivité, son succès repose sur la **mobilisation de tous les acteurs du territoire**.*

*La Mairie de Paris a certes lancé son Agenda 21 fin 2006. Mais rares sont les habitants qui en ont entendu parler et pour cause: appel d'offre lancé en été pour un contrat de 8 mois (la plupart des agendas 21 s'évaluent sur 2 ans...), ateliers thématiques organisés en quelques semaines et constitués au final... d'une seule réunion de 2h avec des habitants volontaires (120 habitants représentant près d'un million de parisiens) dont la plupart s'étaient inscrits in extremis, le démarrage du processus d'Agenda 21 n'ayant pas du tout été relayé! Ce travail est totalement à refaire, en se basant sur une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, deux critères à la base même du processus d'Agenda 21 local.*

## LOGEMENT

---

### 2. Publication des attributions de logements sociaux de manière anonyme afin d'assurer un contrôle public et la transparence (revenus, surface du logement, distance au travail).

*Assurer une complète transparence sur l'attribution des logements sociaux de la Ville et mettre fin aux soupçons d'opacité sur leur attribution. La Mairie publiera chaque mois des statistiques détaillées dans le respect de la vie privée.*

### 3. Développement de la Garantie des Risques Locatifs pour les propriétaires de logements privés pour assurer les impayés de loyer par les locataires.

*Cette garantie permettra que des locataires à revenu trop important pour être logés dans le social mais trop faibles pour le locatif privé puissent se loger dans le locatif privé tout en donnant une garantie contre les impayés aux propriétaires. Cette mesure vise les locataires ne gagnant pas 3 fois le montant du loyer demandé.*

### 4. Imposer aux constructeurs un quota de "grands" appartements pour familles nombreuses et un quota de petits studios pour personnes seules

### 5. Création d'une bourse d'échange du logement social prenant en compte proximité du lieu de travail

*Cette mesure doit permettre de diminuer les trajets domicile – travail pour les locataires du logement social. Beaucoup de locataires du logement social restent dans le logement de nombreuses années même si leur lieu de travail a changé.*

### 6. Possibilité pour les locataires du parc social d'acheter leur logement.

*Certains locataires du logement social restent de nombreuses années dans leur logement et il nous semble bien qu'ils puissent se porter acquéreurs de leur logement après un certain nombre d'années. Cette mesure sera aussi une source de revenus permettant de financer de nouveaux logements sociaux.*

### 7. Conventonnement progressif des 48 000 logements à loyer libre de la RIVP et création de PLI/PLUS.

*Les 48000 logements à loyer libre de la RIVP entraînent un climat de suspicion quant à leur attribution. Cette situation est d'autant plus anormale au vu des longues listes d'attentes pour le logement social. Il semble être une mesure juste que de conventionner ces logements en PLI ou PLUS afin d'offrir un plus grand nombre de logements sociaux aux parisiens.*

- 8. Pour favoriser une meilleure rotation des logements sociaux, création d'un bail révisable et reconductible de 3 ans dans le cadre d'un logement social et soumis à la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs.**

*L'usage d'un logement social doit être conditionné aux revenus du foyer qui le loue. Cette mesure permettra une meilleure rotation du logement social.*

- 9. Aide à l'accès au logement locatif privé pour lutter contre les effets de seuil.**

*Généralisation de l'Aide au Logement (APL) pour tous les logements afin d'aider à se loger ceux qui gagnent « trop » pour le logement social mais sont trop justes pour le locatif privé (en rapport avec la mesure §3).*

- 10. Développer (et aménager) le prêt à taux zéro pour les jeunes qui s'installent pour la 1ère fois**

- 11. Contrôle des travaux de rénovation effectués par les bailleurs sociaux, dans le logement social, en partenariat avec les associations de locataires.**

*Assurer un meilleur entretien du parc de logements sociaux et lutter contre l'insalubrité.*

## ARCHITECTURE ET URBANISME

---

- 12. Mise à l'étude des zones couvrables du périphérique pour diminuer la barrière entre Paris et la Banlieue dans le cadre du Grand Paris.**

*Le périphérique sera couvert dans les zones où cela est possible. La couverture partielle du périphérique permettra d'atténuer la « frontière » Paris – Banlieue dans le cadre du Grand Paris et contribuera également à limiter les nuisances sonores.*

- 13. Dans le cadre de la réflexion sur le Grand Paris, réalisation d'un schéma d'avenir pour le 14ème permettant d'identifier les lieux où l'implantation de bâtiments de grande hauteur à haute qualité environnementale sera possible. Mixité bureaux / logements / services.**

*Le principe de haute qualité environnementale favorise l'intégration des enjeux environnementaux dans la construction : diminution des consommations d'eau et d'énergie, meilleure gestion des déchets, confort thermique et phonique, choix des matériaux... Ceci, afin de limiter les impacts environnementaux des habitants.*

- 14. Isolation des voies ferrées de Montparnasse et végétalisation des abords.**

*Ces mesures visent à limiter les nuisances sonores et améliorer le cadre de vie des riverains.*

- 15. Réalisation d'inventaires des monuments historiques du 14ème classables selon la Loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques.**

*L'arrondissement est riche d'un patrimoine qu'il est important de préserver car il participe à l'histoire et au rayonnement culturel du territoire.*

## GRANDS PROJETS URBAINS

---

- 16. Requalification de la dalle de Montparnasse pour en faire un lieu d'échanges vert et agréable à vivre.**

*En 2003, la mairie a missionné un architecte pour une étude sur la suppression du tunnel sans aucune consultation préalable des habitants, qui a donné lieu à une présentation en conseil de quartier suscitant de nombreux débats. Or, tout projet touchant au cadre de vie des citoyens doit absolument être mené en total concertation. Par contre, la mairie n'a mené aucun travail pour réhabiliter l'actuelle dalle Montparnasse et en faire un lieu de vie agréable. Nous proposons de repenser totalement cet espace bétonné en partenariat avec les habitants.*

## ENVIRONNEMENT, PROPETE ET CADRE DE VIE

---

- 17. Distribution d'un livret du développement durable à tous les habitants du 14ème pour sensibiliser la population (économiser les ressources non renouvelables, intérêts économiques des équipements peu énergivores...)**

*Participer à la préservation de l'environnement ne doit pas être vécu comme une « simple » obligation imposée au citoyen : il est fondamental d'expliquer la nécessité d'adapter nos comportements, apprendre comment y parvenir et prendre conscience des avantages que cela peut représenter pour l'habitant.*

- 18. Mise en œuvre d'un programme de réduction des nuisances sonores dans le cadre de la Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et du Plan de déplacement urbain, incluant une information sur les aides à l'amélioration de l'habitat**

*Suite à l'établissement d'une carte du bruit ayant permis d'identifier les axes les plus touchés, aucune mesure concrète n'a été prise. Or, il est possible d'agir sur un ensemble de leviers (isolation phonique, fluidité de la circulation, adaptation des vitesses...) permettant une diminution substantielle des nuisances sonores.*

- 19. Réalisation d'un bilan carbone de l'ensemble des équipements publics de l'arrondissement pour réduire leur impact environnemental et les coûts de fonctionnement**

*Le bilan carbone est une démarche permettant de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre de toute organisation. Il formera une base de réflexion pour améliorer le fonctionnement des équipements publics dans un souci de limitation des impacts environnementaux (ex. réduction des factures énergétiques) avec, à la clé, une diminution des dépenses publiques.*

- 20. Distribuer des poubelles jaunes et blanches pour le tri dans tous les lieux qui reçoivent du public (services administratifs, écoles publiques et privées, églises...)**

- 21. Réduction de certains éclairages publics la nuit (ex. bâtiments) et optimisation du matériel pour diminuer la facture énergétique.**

*L'éclairage public est un de principaux postes de dépenses énergétiques d'une collectivité. En améliorant sa gestion et le matériel utilisé, on limite directement les dépenses publiques.*

- 22. Création d'une maison locale de la nature et de l'environnement (Zoom) et organisation de conférences, de formation et séances d'informations en milieu scolaire. Création d'une Université Populaire pour l'Environnement. Création d'une filière de recyclage des déchets verts dans les parcs et jardins.**

*La création d'une maison locale de la nature et de l'environnement est un lieu convivial où chaque habitant peut à la fois s'informer, apprendre, partager, découvrir tout ce qui a trait à l'environnement : aides disponibles, guides, bibliothèque, métiers, expositions, conférences, tremplin pour les associations œuvrant dans ce domaine, accueil des AMAP et du Point Info Energie, jeux...*

*Elle abritera chaque année l'Université Populaire pour l'Environnement, cycle de conférences ouvertes à tous pour s'informer et débattre des questions liées à l'environnement*

## TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

### TRANSPORTS EN COMMUN

#### **23. Ouverture du Métro parisien 24 heures sur 24.**

*Dans une capitale de plus d'un million d'habitants, implantée dans une agglomération de près de 10 millions d'habitants, la vie – qu'elle soit professionnelle, culturelle... ne s'arrête pas à 1h du matin pour reprendre à 5h30... Des milliers de citoyens n'ont d'autres alternatives que la voiture pour travailler de nuit, le réseau noctilien étant parfaitement insuffisant. Des négociations seront entreprises avec la RATP pour viser une ouverture du métro 24h/24, 7j/7 ou au moins 22 heures par jour afin de faciliter le transport des usagers et permettre une vraie alternative efficace à la voiture.*

#### **24. Réduction des nuisances des autobus (bruit et pollution). Remplacement progressif par des autobus moins polluants (GPL, hybrides, électriques...) et augmentation du nombre du bus.**

*La RATP a érigé en dogme l'usage du tout diesel pour leur flotte de quelques 1311 bus dont 263 articulés (source: Bilan Déplacement 2006)... contre 1347 bus (dont 266 articulés en 2004) - un nombre de bus qui a donc baissé, contrairement aux dires de la Mairie de Paris. En 7 ans de mandature, l'équipe sortante n'a entamé aucune négociation avec la RATP, alors que des bus GPL ou hybride circulent dans de nombreuses villes françaises (tout comme la plupart des bennes à ordures de la ville de Paris). A l'heure où l'Australie lance le premier bus solaire électrique (le Tinto), que fait Paris ?*

#### **25. Lutte contre la pollution intérieure dans le Métro en Considération des avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France relatifs à la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines, rendus les 10 octobre 2000, 5 avril 2001, 3 mai 2001 et 8 juillet 2005**

*Bien que des contrôles aient mis en évidence des niveaux élevés de particules en suspension dans le métro et le RER parisiens dès 2001, provenant principalement des systèmes de freinage et de guidage des trains (source: Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement), la RATP n'a jamais publiquement diffusé ces résultats. Pourtant, elle s'est engagée fin 2007 à dévoiler les mesures menées sur la qualité de l'air intérieur du réseau sous-terrain au public à compter de janvier 2008 sur le site même de la régie. Pourtant, à l'heure des municipales, on attend toujours...*

#### **26. Études pour le doublement de la ligne 13, l'amélioration de la ligne 4 et la possibilité de créer un deuxième accès à la station RER Cité Universitaire.**

*La ligne 13 (Chatillon – St Denis) est totalement saturée dans sa traversée de Paris et notamment dans le 14ème. Une mission d'étude sera lancée pour étudier avec la RATP des scénarios de doublement de la ligne 13, notamment dans le cadre du Grand Paris. Le deuxième accès à la station RER B Cité Universitaire au nord du Parc Montsouris n'a jamais été réalisé malgré les demandes des riverains. Nous étudierons ce projet en tenant compte des contraintes de classement du parc Montsouris afin de désenclaver cette zone du 14ème arrondissement.*

*La ligne 4 (Porte d'Orléans - Porte de Clignancourt) est caractérisée par des rames sur pneumatiques, engendrant une véritable fournaise en période estivale. Elle est bondée aux heures de pointes et jusqu'à tard le soir et le week-end, c'est même une des lignes les plus fréquentées le week-end avec la ligne 1. Inciter la RATP à installer des systèmes d'aération adéquates est un minimum.*

#### **27. Mise en œuvre de conditions de transports plus confortables, plus propres et plus performantes, notamment améliorer la régularité du bus 62.**

### STATIONNEMENT & LIVRAISONS

#### **28. Création et amélioration de parkings relais payants aux portes de Paris. Création d'un forfait de stationnement journalier à 5 €.**

*Concertation avec les Maires des communes voisines pour la création de parkings relais aux extrémités des lignes de métro.*

**29. Remise à plat des règles du stationnement résidentiel et des zones de livraison en concertation avec les conseils de quartier. Création de zones de stationnement gratuites commerçants limitées à 20 minutes. Stationnement gratuit pour les véhicules les moins polluants.**

*A Paris, le nombre de véhicules utilitaires a fait un bon de 15,3% depuis 2001 ; plus de 2/3 des entreprises franciliennes se déplacent à titre professionnel dans Paris dont le premier motif est la livraison chez leurs clients. Or, l'offre de places de livraison est restée constante depuis 2003 malgré les évolutions sociales (toujours plus de services à la personne, achats en ligne...) Nous proposons de remettre à plat intégralement les règles de stationnement et de livraison en concertation réelle avec les résidents, riverains et commerçants.*

**30. Création de parkings à vélos (intégrant des parkings sécurisés).**

*Il existe quelques places dans le parking de la Saemes porte d'Orléans, mais c'est une goutte dans l'océan (tarifs: 11€ mensuel, 22 euros trimestriel, 50 € annuel). En plus, personne ne connaît. Or, on peut faire des toutes petites cabines où l'on enferme le vélo.*

**CIRCULATION**

**31. Remise à plat des plans de circulation (autos, deux-roues) dans le 14ème. Concertation réelle avec tous les acteurs locaux : habitants, commerçants, institutionnels. Réalisation d'un vrai réseau cyclable cohérent dans le 14ème notamment en respect du Décret n° 2003-283 du 27 mars 2003 relatif à la circulation des cycles et modifiant le code de la route. Concertation avec les communes voisines (Montrouge, Vanves, etc.) dans le cadre du Grand Paris.**

*Le plan de circulation du 14ème, notamment dans les quartiers verts, réalisé par l'équipe sortante a provoqué d'importants reports de circulation dans l'arrondissement (Gal Leclerc, René Coty, etc.) et a déplacé les problèmes au lieu de les régler. Nous proposons une remise à plat complète du plan de circulation dans le 14ème, en concertation réelle avec tous. Nous corrigerons immédiatement les erreurs flagrantes du plan actuel. Nous voulons sortir de la logique « isolationniste » de l'équipe sortante et inclure la réflexion sur la circulation dans le cadre du Grand Paris car le trafic ne s'arrêtant pas aux portes de Paris, il faut une approche plus globale.*

**32. Mission d'expertise pour neutraliser les embouteillages engendrés par la place Victor et Hélène Basch sur l'avenue du Général Leclerc et l'avenue du Maine.**

**33. Développement d'un réseau de voitures électriques en auto-partage dans les parkings du 14ème sur le modèle de Vélib.**

*A ce jour, les plus proches infrastructures d'auto-partage mises en place sont à l'extérieur du 14ème (Caisse commune, Okigo et Mobizen). Seule une entreprise prévoit prochainement une station à Montparnasse. Cela reste très insuffisant si l'on veut inciter les habitants à se passer d'une voiture personnelle.*

**34. Faciliter les modes de déplacements : sécuriser les pistes cyclables, développer des parkings pour les 2 roues motorisés.**

**SECURITE**

**35. Organisation de conseils d'habitants en partenariat avec les autres acteurs de terrain : éducateurs, police, pompiers, urgentistes, associations de prévention de la drogue... pour permettre une concertation entre les différentes parties et améliorer la sécurité.**

*L'insécurité et la violence résultent souvent de failles à plusieurs niveaux : indifférence du voisinage, mauvaise entente intergénérationnelle, conflits avec les représentants de l'ordre... Réunir les partis ensemble, en favorisant ainsi le dialogue et la compréhension des uns et des autres, facilite la mise en place de solutions pour réduire l'insécurité.*

**36. Accompagnement des parents et des enfants en situation de rupture familiale**

*« Prévenir plutôt que guérir »... Les conflits entre parents et enfants, les ruptures intergénérationnelles engendrent de nombreux problèmes : échec scolaire, violence, trouble psychologique... L'accompagnement le plus en amont possible permet d'éviter ou de limiter ces conséquences dramatiques.*

**37. Présence plus visible des éducateurs et des cellules d'aide.****38. Piétons / 2 roues / vélos / automobiles : garantir les droits et devoirs de chacun.**

*Paris a un taux d'accidents plus importants que la moyenne nationale et régionale. La densité du trafic, la concentration des habitants et la multiplicité des modes de déplacement sont en partie responsables. Il est donc primordial de garantir le respect de chacun sur la voie publique. Trop de comportements inciviques sont observés: circulation des 2-roues sur les trottoirs ou en sens-interdit, feux rouges et passages piétons non respectés... Il faut donc sensibiliser le citoyen à mieux respecter les autres. Enfin, la sécurité de tous est un enjeu global qui ne doit pas servir de prétexte à des aménagements hasardeux et non réfléchis (ex. obligation de couper la voie des bus pour tourner à droite, souvent à angle mort).*

## **EDUCATION**

---

**39. Audit des cantines scolaires publiques et privées sous contrat en début de mandature. Établissement des bonnes pratiques. Privilégier des circuits d'approvisionnement de proximité et des produits de saison.**

**40. Développement des programmes de développement scolaire intergénérationnels sur le modèle de l'association « Lire et faire lire ».**

**41. Mise en place de pédibus (système de ramassage scolaire pédestre pour accompagner un groupe d'enfants à l'école).**

**42. Référendum local sur la gratuité de la cantine scolaire publique pour tous.**

**43. Meilleure information sur la vie de l'école – Menus, présence des professeurs, service minimum. Site Internet d'information pour les écoles du 14ème en concertation avec les associations de parents d'élèves.**

**44. Création d'un pôle d'excellence dans le 14ème – Classes préparatoires, Écoles d'ingénieurs.**

**45. Harmonisation des caisses des coopératives scolaires.**

**46. Ouverture du monde scolaire sur la vie de la Cité.**

**47. Extension du système de garde à domicile pour aider les parents le matin et le soir.**

## PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

---

48. Publication et justification anonyme de l'attribution des places de crèche afin que chacun puisse juger des critères de choix et de sélection.
49. Création d'un blog-journal à destination des jeunes du 14ème, animé par eux. Création d'un journal de tous les collèges et lycées du 14ème mis en ligne sur le blog. Publication des meilleurs articles dans un journal mensuel distribué dans les collèges et lycées.

## VIE CULTURELLE

---

50. **Agrandissement du conservatoire de musique par la création d'une annexe.**  
*Depuis des années, le conservatoire est arrivé à saturation et les listes d'attente ne cessent de croître.*
51. **Mise à disposition plus régulière du parvis de la Mairie pour des manifestations associatives, sportives, culturelles, citoyennes et commerçants. Ouverture de la salle des fêtes de l'annexe de la mairie aux manifestations culturelles organisées par des associations et des habitants du 14ème.**  
*Cette mise à disposition se fera dans le respect des contraintes sur les nuisances sonores.*
52. **Recensement des salles à disposition dans l'arrondissement pour l'organisation d'événementiels et centralisation des demandes.**
53. **Offrir aux collégiens et lycéens des entrées aux théâtres et concerts de l'arrondissement pour les familiariser avec ces modes d'expression**
54. **Organiser des rallyes-découverte de son quartier.**

## SANTE ET SOCIAL

---

### LUTTE CONTRE LE BRUIT

55. **Campagne de mesures du bruit dans l'arrondissement pour affiner la carte du bruit de Paris 14ème et mieux gérer les nuisances sonores.**  
*Le 14ème est caractérisé par de longues avenues rectilignes faisant la liaison entre la capitale et sa couronne. Le trafic est dense et c'est également un passage privilégié pour les convois (pénitentiaires, convois exceptionnels), les véhicules d'urgence (nombreux hôpitaux sur l'arrondissement), la police - dont les sirènes viennent s'ajouter aux nuisances. En sus des mesures concernant les transports et visant à limiter le trafic, nous négocierons notamment la réduction au strict minimum des sirènes des véhicules la nuit (police, urgence, pompiers).*
56. **Information des habitants sur l'isolation phonique et étude sur la mise en place d'une aide pour les populations les plus touchées (ex. crédit d'impôt, subvention...).**
57. **Campagne de sensibilisation des jeunes au bruit et prévention des troubles auditifs.**  
*23 % des 15-19 ans et 27 % des 20-24 ans déclarent avoir des difficultés à suivre ou à participer à des conversations... des chiffres fleuretant avec les seniors (55-65 ans) - enquêtes IPSOS/AG2R/JNA réalisées en 2001 et 2003*



**LUTTE CONTRE LA POLLUTION** (voir également les propositions "Environnement" et "Transports")

**58. Meilleure information sur la pollution dans l'arrondissement (SMS, relais sur le site Web de la Mairie) et permettre aux personnes les plus sensibles d'être informées en temps réel**

**AIDE SOCIALE ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT**

**59. Information régulière sur les services d'entraide à disposition diffusée sur les marchés et les commerces en partenariat avec les associations locales et le CAS.**

**60. Recensement de l'existant (association, cellules d'écoute, services à domicile, visite des personnes âgées...), sous forme d'un guide et mise en ligne sur le site internet de la Mairie.**

**61. Création de points relais entre le CAS et les présidents de syndicats de propriétaires / amicales de locataires pour signaler les personnes âgées en difficulté (notamment en période de canicule et en hiver).**

**62. Recensement des moyens existants pour aider les sans-abri à trouver de l'hébergement. Création de 3 nouvelles maisons-relais pour aider les sans-abri dans la réinsertion socioprofessionnelle. En partenariat avec les associations, extension pendant la journée de l'accès au SAMU social.**

*Actuellement, le SAMU social ne fonctionne que la nuit et nous nous engageons à ce que l'accès au SAMU social soit aussi disponible pendant la journée.*

**63. Mise en place d'une cellule d'accompagnement aux personnes en difficulté**

*S'il existe de nombreuses cellules d'écoute et d'aide (suicide, harcèlement, discrimination, isolement...), il s'agit de créer un lieu d'accueil servant de point de départ à tout accompagnement, qu'il soit d'ordre moral, juridique, médical... facilitant les démarches des personnes en difficulté en leur fournissant les pistes nécessaires.*

## **SPORT**

---

**64. Augmentation des moyens humains, financiers et matériels pour les sports dans le 14ème.**

**65. Gestion des créneaux horaires par la Mairie du 14ème.**

**66. Création d'une commission des sports mixte élus – associations sportives.**

**67. Renforcement de la sécurité dans les locaux sportifs et collectifs.**

**68. Coopérations avec le monde sportif scolaire. Promotion auprès des jeunes.**

**69. Création d'un journal d'information mensuel pour l'OMS (Office du Mouvement Sportif).**

**70. Création d'un chèque santé / sport / bien-être pour tous à utiliser dans les associations locales agréées.**

## SOLIDARITE ET HANDICAP

---

### 71. **Audit de l'accessibilité pour personnes handicapées dans toutes les rues du 14ème.**

*Les aménagements réalisés lors de la construction du Tramway des Maréchaux ont montré que l'accessibilité pour les personnes handicapées n'était toujours pas prise en compte. Nous nous engageons à faire un audit des rues du 14ème afin de déterminer quels aménagements seront nécessaires pour faciliter les déplacements des personnes avec un handicap.*

### 72. **Rendre 100% des stations du Métro/RER accessibles à tous.**

*Nous nous engageons à négocier avec la RATP pour rendre le maximum de stations du Métro accessibles aux personnes à mobilité réduite. Actuellement, presque aucune station de Métro/RER intra-muros n'est accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous travaillerons avec la RATP pour l'installation de monte-escaliers mécaniques dans toutes les stations où cela est réalisable. Dans les autres stations, des moyens humains seront mis en place pour porter assistance à ces personnes.*

### 73. **Proposer une mise à disposition pour les personnes à mobilité réduite (y compris les personnes âgées) de véhicules adaptés pour des trajets dans l'arrondissement**

### 74. **Accepter la présence d'enfants handicapés moteurs dans le cursus scolaire normal**

*A l'heure actuelle, les parents n'ont généralement guère de recours que d'envoyer leurs enfants dans le privé.*

### 75. **En partenariat avec les associations d'aide aux malvoyants et aux non voyants, mise à disposition de l'ensemble des publications municipales en braille ou sur CD sur simple demande.**

### 76. **Faciliter l'accès à la justice pour les personnes handicapées.**

### 77. **Sensibilisation des publics scolaires au handicap et encouragement à l'entraide.**

### 78. **Participation de la Maire d'arrondissement aux grands évènements solidaires (ex. Téléthon, Sidaction, les Nez Rouges, les Enfoirés, Journées du Handicap...)**

## DEMOCRATIE LOCALE

---

### 79. **Conseils d'Arrondissement décentralisés par quartier pour une meilleure application du Décret n°83-666 du 22 juillet 1983 relatif aux modalités de consultation des conseils d'arrondissement. Diffusion sur Internet et télévision.**

### 80. **Harmonisation des modes de fonctionnement des 6 Conseils de Quartier du 14ème avec détermination des membres par tirage au sort sous contrôle d'huissier et un seul mandat de président non renouvelable.**

*L'élection des membres du collège habitant des conseils de quartier se fait par tirage au sort parmi les candidatures. Or, lors des précédents appels à candidature, les habitants étaient invités à remettre cette dernière dans une enveloppe non cachetée remise à l'accueil de la Mairie. De plus, la mairie sortante a contacté les membres des Conseils de Quartier sortants pour demander s'ils voulaient rester pour un 2ème mandat (ce que beaucoup ont accepté) - ce qui manque totalement de transparence!*

### 81. **Mise à disposition des Conseils de Quartier d'un local permanent à la Mairie.**

82. **Respect de l’affichage associatif (dans le cadre du Décret n° 82-220 du 25 février 1982 portant application de la loi n° 79-1150 en ce qui concerne la surface minimale et les emplacements de l’affichage d’opinion et des associations sans but lucratif - JO 25 février 1982 –).**
83. **Organisation de Conseils inter-quartiers.**
84. **Referenda locaux sur les grands projets du 14ème à l’initiative du Maire ou sur présentation de 10,000 signatures en application du Décret n° 2005-433 du 4 mai 2005 pris pour l’application de la loi organique n° 2003-705 du 1er août 2003 relative au référendum local .**
85. **Discussion de chaque vœu des Conseil de Quartier en Conseil d’Arrondissement.**
86. **Création d’une Charte de la Concertation.**
87. **Publication annuelle des chiffres clés de l’année (recettes, dépenses).**

*La municipalité sortante communique beaucoup d’informations au jour le jour, mais ne publie pas de façon simple son bilan annuel en termes de recettes et de dépenses comme le font de nombreuses communes de France.*

## **ELUS, MAIRIE : NOS ENGAGEMENTS**

---

88. **Création d’un poste de Premier Adjoint au Maire en charge du développement durable.**
89. **Statistiques de présence des élus en Conseil d’Arrondissement.**  
*Trop d’élus sont absents lors des Conseils d’Arrondissement. Nous nous engageons à publier chaque mois sur le site Internet de la Mairie les statistiques de présence des élus en Conseil d’Arrondissement.*
90. **Non-cumul des mandats, notamment l’extension des règles imposées par la Loi organique du 5 avril 2000 relative aux incompatibilités entre les mandats électoraux et la Loi du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats et des fonctions électives.**  
*Le cumul des mandats électifs (Conseiller d’Arrondissement, Député, Député Européen) nous paraît incompatible avec une implication sérieuse des élus dans le travail pour l’Arrondissement. Nous nous engageons à un respect strict du non-cumul des mandats.*
91. **Création d’une mission locale pour simplifier les procédures administratives.**
92. **Réunion publique trimestrielle entre les habitants et le Maire avec séance de questions – réponses aux Conseillers d’Arrondissement et au Maire – Mise en place d’une permanence hebdomadaire du Maire.**  
*Actuellement, les seules occasions pour les habitants de rencontrer leurs élus sont leurs permanences (pas toujours assurées ou à des horaires ne convenant pas aux actifs) et les comptes-rendus de mandature du Maire d’Arrondissement et du Maire de Paris. Ces derniers sont souvent restés imprécis (absence de données, chiffres...) et peu critiques. Nous nous engageons à organiser chaque trimestre une réunion publique avec le Maire et les élus.*

## VIE ASSOCIATIVE

---

**93. Réorganisation du Comité d'Initiative et de Consultation de l'Arrondissement (CICA). Mise à disposition de ressources humaines et financières à la Mairie.**

**94. Définition d'une grille de critères pour les subventions aux associations et publication annuelle du nom des associations et de leurs subventions. Audit annuel public par le CICA.**

*A l'heure actuelle, les subventions sont allouées aux associations sans explication ni justification, suivant des critères non définis. Cette procédure, obscure, laisse la porte ouverte à toutes les dérives possibles. Il est donc fondamental de rendre le processus transparent.*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

---

### LES ENTREPRISES – LES PME ET PMI

**95. Aide aux initiatives personnelles et tutorat par les entreprises locales.**

**96. Création d'un guichet unique d'aide aux démarches de création d'entreprise.**

**97. Développement de 2 pépinières d'entreprises.**

**98. Création d'un service municipal de médiation entre les PME-PMI-Commerces et les banques.**

*Ce service aura pour vocation de faciliter les relations entre les PME-PMI de l'Arrondissement et les banques notamment pour l'obtention de prêts bancaires.*

**99. Création d'une agence de développement économique du 14ème. Positionnement du 14ème sur le plan international dans le domaine de l'avant-garde (artistique, graphique, Internet, environnement). Création d'une exposition itinérante du 14ème avant-garde qui présentera à l'international l'écosystème et l'art de vivre urbains mis en place dans le 14ème).**

### L'EMPLOI

**100. Publication des offres d'emploi des entreprises de l'Arrondissement par la Mairie.**

**101. Création de postes de responsables des ressources humaines pour les PME, PMI et commerçants à la Mairie pour détecter les sources d'emploi pour les quartiers et privilégier les emplois de proximité et le rapprochement domicile – travail.**

### LES COMMERCES DE PROXIMITE

**102. Aide à la création d'associations de commerçants ou de groupements d'intérêts économiques forts.**

*Renforcement des partenariats avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Commerce et d'Artisanat.*

**103. Création d'un réseau d'affichage local indépendant des publicitaires et entretenu par la Mairie et des agents municipaux.**

## INTERNET ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

---

**104. Sessions d'initiation gratuite à l'informatique pour les habitants organisées par la mairie pour réduire la fracture numérique**

**105. Mise à disposition d'ordinateurs en Mairie pour permettre l'accès à tous aux différents services publics en ligne (site du service public, ministères, sécurité sociale...)**

**106. Remaniement complet du site de la mairie du 14ème avec mise à jour fréquente.**

*Le site contiendra de nouvelles rubriques :*

- *Publication rapide en ligne des comptes rendus de Conseil d'Arrondissement, des appels d'offres, etc. « E-Mairie » sur le modèle de ce qui est fait dans les pays nordiques.*
- *Recensement exhaustif des informations pratiques par thématiques (adresses, numéros de téléphones, site web...): aide social, sport, environnement, horaires de transport...*
- *Suivi des Conseils de Quartier : dates des conseils, compte-rendu, ordre du jour...*
- *Plateforme d'échange entre les habitants, acteurs et usagers du 14ème: parents à la recherche d'assistantes maternelles, covoiturage, bénévolat*
- *Agenda des manifestations tenu à jour*

## FINANCES PUBLIQUES

---

**107. Transparence totale du budget de l'arrondissement.**

*Publication en ligne. Cette mesure permettra à tous les habitants de l'arrondissement de se faire une idée précise des recettes, dépenses et investissements de l'Arrondissement.*

**108. Transparence des subventions aux associations notamment par une application stricte de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.**

*Nous instituerons une Commission d'examen des subventions publiques, en plus du contrôle financier et de l'égalité.*

**109. Décentralisation budgétaire vers l'arrondissement.**

## TOURISME

---

**110. Création de zones de stationnement pour les autocars de tourisme aux portes du 14ème. Lutte contre le stationnement sauvage des autocars de tourisme la nuit sur le boulevard des Maréchaux.**

*Paris est une des villes les plus visitées au monde et n'offre pas actuellement une capacité correcte d'accueil pour les autocars de tourisme, obligeant au stationnement illégal et gênant*

**111. Création de parcours fléchés piétonniers entre les sites touristiques du 14ème.**

**112. Mise en valeur et signalisation des habitations célèbres du 14ème.**

**113. Mise en valeur du patrimoine souterrain du 14ème (catacombes et carrières).**

*La classique visite des catacombes de Denfert-Rochereau ne permet aux visiteurs de découvrir qu'une infime partie du réseau souterrain de catacombes et carrières de l'Arrondissement. Nous aménagerons un circuit de visite élargi des vides de carrière de l'Arrondissement afin de rendre ce patrimoine historique et culturel accessible au plus grand nombre.*

**114. Création d'un portail Internet d'information touristique du 14ème.**

*Nous proposons de créer un portail Internet d'information et de réservation en ligne des hôtels du 14ème qui serait subventionné par les hôtels du 14ème. Ce site contiendrait toutes les informations utiles pour les visiteurs et serait disponible en plusieurs langues.*

**115. Création d'un livret touristique sur l'arrondissement mis à disposition dans les hôtels du 14ème et la mairie (subventionné par les acteurs du secteur).**

*Le livret touristique existe dans de nombreuses villes de France bien plus petite mais pas dans le 14ème arrondissement. Il mettra en valeur les sites touristiques et de loisirs du 14ème (patrimoine, musées, cinémas, restaurants, salles de spectacles...).*

**116. Information sur les parkings souterrains du 14ème sur le site Internet de la Mairie.**

## EUROPE ET INTERNATIONAL

---

**117. Encourager les échanges de bonnes pratiques avec les villes étrangères.****118. Promotion des échanges à l'étranger (lycéens, étudiants...).****119. Accompagnement des entreprises dans leur recherche et l'établissement de partenariats avec l'étranger, notamment en Europe et les pays du Sud.****120. Informer sur les dispositions mises en place par l'Union Européenne (programmes et subventions de recherche, partenariat, nouvelles réglementations...).****121. Initier des rencontres entre les habitants du 14ème et les nouveaux arrivants étrangers.**

Retrouvez et commentez toutes nos propositions

sur

**[www.pierrevallet.com](http://www.pierrevallet.com)**

